



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2020 à 17 h 00

-----

AUJOURD'HUI six novembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

-----

*Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.*

*Mme Wendy LAFAYE était absente pendant le vote de la question n°4.*

-----  
**Rapport N° 34**  
**FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION MY GIRL'S STREET**  
-----

My Girl's Street est une association qui existe depuis 1 an. Elle a pour objet de mettre en place des actions de sensibilisation auprès du grand public et des institutions sur la réalité du harcèlement de rue à Clermont-Ferrand. Elle propose ainsi des cafés-débats, des actions sur les réseaux sociaux ...

Ainsi, l'association a réalisé des portraits photographiques qu'elle voudrait utiliser comme support pédagogique. Sur chaque photo, une femme pose avec un panneau sur lequel sont écrites les réflexions sexistes, caractérisant le harcèlement dans la rue qu'elles ont subi. Cet outil pourra notamment servir lors d'interventions en milieu scolaire pour faire prendre conscience aux jeunes de la réalité de ce que vivent les femmes aujourd'hui sur l'espace public.

L'association promeut aussi la capacité d'agir des femmes face à ces situations. En effet, My Girl's Street, renouvelle la mise en place de cours hebdomadaires de Krav-maga à destination des femmes. L'objectif est que chacune d'entre elles puissent acquérir des techniques d'auto-défense pour pallier à des situations d'agressions et/ou d'outrages sexistes.

Savoir se défendre, connaître les attitudes à adopter face à de potentiels harceleurs/agresseurs, permet aussi aux femmes d'avoir plus confiance en elles et de s'affirmer dans l'espace public.

Pour l'ensemble de ces actions, l'association My Girl's Sreet sollicite la Ville de Clermont-Ferrand pour une subvention d'un montant de 3351 € sur un montant prévisionnel total de 4276 €.

En 2019, l'association avait déjà sollicité la Ville pour financer des cours de Krav Maga pour lesquels nous leurs avions attribué 2350 €.

Au regard de ces différents éléments, il vous est suggéré que pour cette année, leur soit accordée une subvention d'un montant de 2500 €.

Compte tenu de l'intérêt local que représente l'action de l'association, la Ville a décidé de la soutenir au regard de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et, en particulier, la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer cette subvention de 2500 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **23 NOV. 2020**

Pour le Maire, et par délégation  
L'Adjointe à l'Egalité des Droits



Magali GALLAIS